

2012/12 PK

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 04/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 09/01/2012	L'an deux mil douze le dix neuf janvier à dix neuf heures,
DATE D’AFFICHAGE : 19/01/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</i>	Présents : KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, PETIT Betty, MAKSOU D Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie. Excusés : BELZ Christian a donné procuration à JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne a donné procuration à MANIAS Marcel, MORASCHETTI Elisabeth a donné procuration à MORENO Christine, MARTINO Jean-Luc a donné procuration à MERAUX Jocelyne, MOUHOT Marcel a donné procuration à GIRARD Jean-Claude.
OBJET : <i>Convention mise à disposition terrain communal à Mr MANGEL Bernard</i>	Monsieur Yann AUDOUZE est nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Pierre CLAUDON, Adjoint chargé de la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine » :
 « Monsieur MANGEL Bernard – 7 rue Ernest Lelache à BAVANS a déposé auprès de la Commission une demande de mise à disposition de la parcelle communale cadastrée Section AN n°122, lieu-dit « Champs Chevautraie » d’une contenance de 66a61 pour le pacage d’animaux ovins. »

Le Conseil Municipal, l’exposé de Monsieur Pierre CLAUDON entendu, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition de la parcelle précitée, à titre gracieux, à compter du 01 février 2012, à Monsieur MANGEL Bernard.

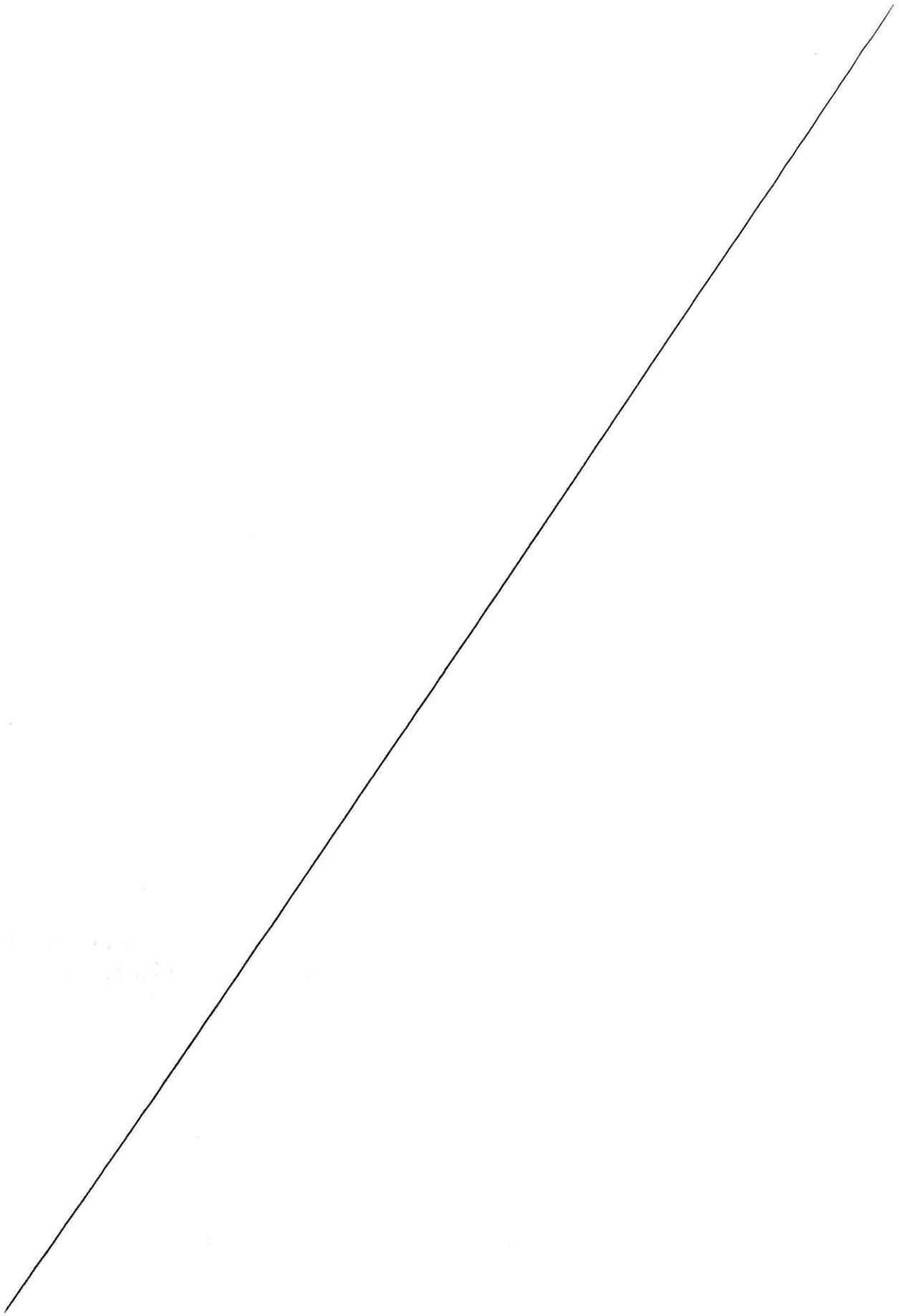
Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 19/01/2012
 Publiée le 19/01/2012
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME



[Signature]
Le Maire





Commune de BAVANS



Services Techniques
Patrimoine Foncier
Communal

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

d'un terrain communal cadastré AN 122

Nos ref. PK/JD/HB

Entre les soussignés :

- Commune de BAVANS (25550) représentée par son Maire, **Monsieur Pierre KNEPERT**, autorisé par délibération n°04/2012 du Conseil Municipal en date du 19 janvier 2012.
- Monsieur et Madame MANGEL Bernard, 07 rue E. Lelache, 25550 BAVANS;

Il a été convenu ce qui suit:

Préambule :

- Mise à dispositions d'un terrain communal en vue d'y développer l'élevage ovin et l'entretien des espaces verts.

La présente Convention stipule et entérine les articles suivants:

Article 1 : Début et fin de la Convention.

La convention prend effet à partir du 1^{er} février 2012 pour se terminer à la demande expresse du Maire

Article 2 : Désignation et Utilisation du terrain.

La parcelle cadastrée Section AN n°122, lieu-dit "Champs Chevautraie" contenance 66a61, sera utilisé exclusivement pour y réaliser: l'entretien des espaces verts communaux par le pacage d'animaux ovins. Des clôtures amovibles seront utilisées exclusivement, et pourront être évacuée à la demande expresse du Maire.

Article 3 : Gratuité.

Le terrain, propriété communale, est mis à la disposition gratuite du contractant.

Article 4 : Obligations des parties (Commune / Association).

La Commune veillera à la bonne utilisation du terrain confié. Le contractant respectera ses engagements.

Article 5 :

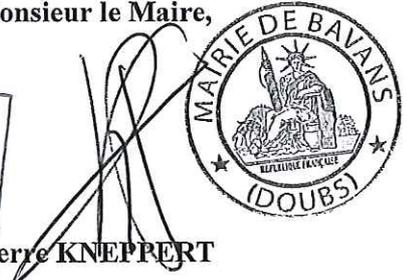
Tout aménagement particulier sera soumis à l'accord de l'autorité municipale.

Fait à Bavans, le 1^{er} février 2012

Pour Monsieur et Madame MANGEL

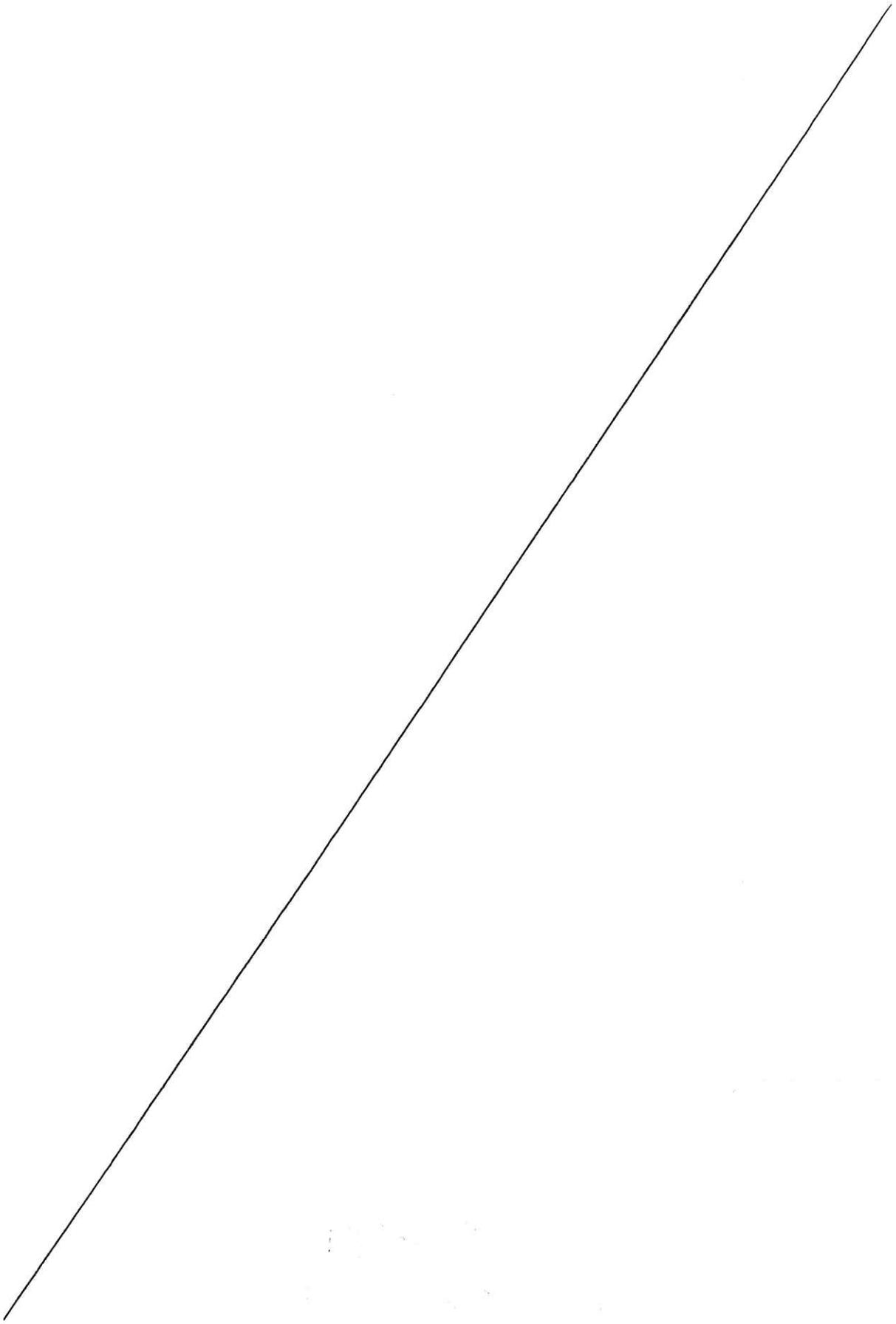
Monsieur le Maire,

Mairie, 1 rue des Fleurs
25550 BAVANS
téléphone :
03.81.96.26.21.
06.85.25.34.54.
télécopie :
03 81 96.23.85.
mél.
mairiebavans@wanadoo.fr



Bernard MANGEL

Pierre KNEPERT

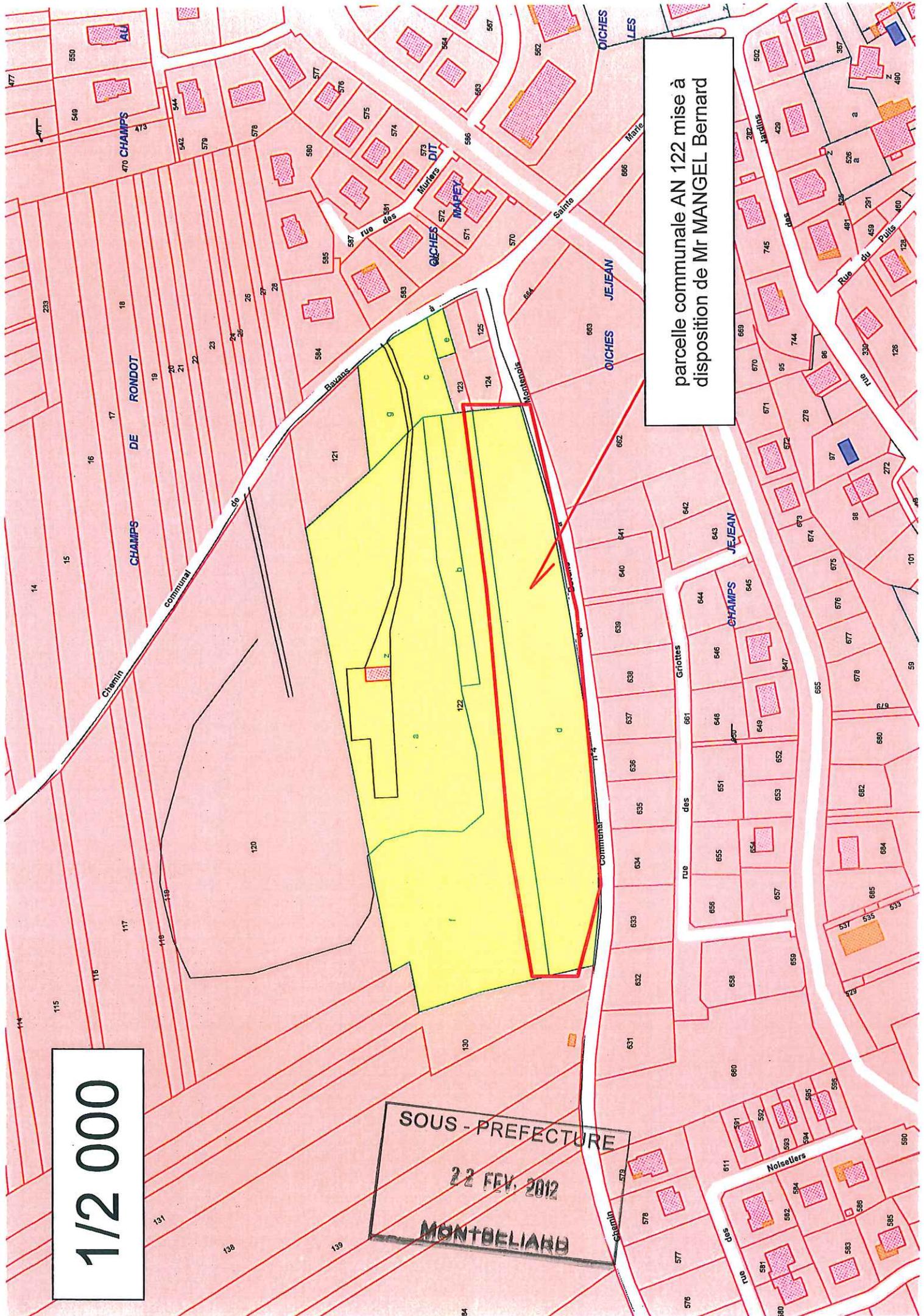


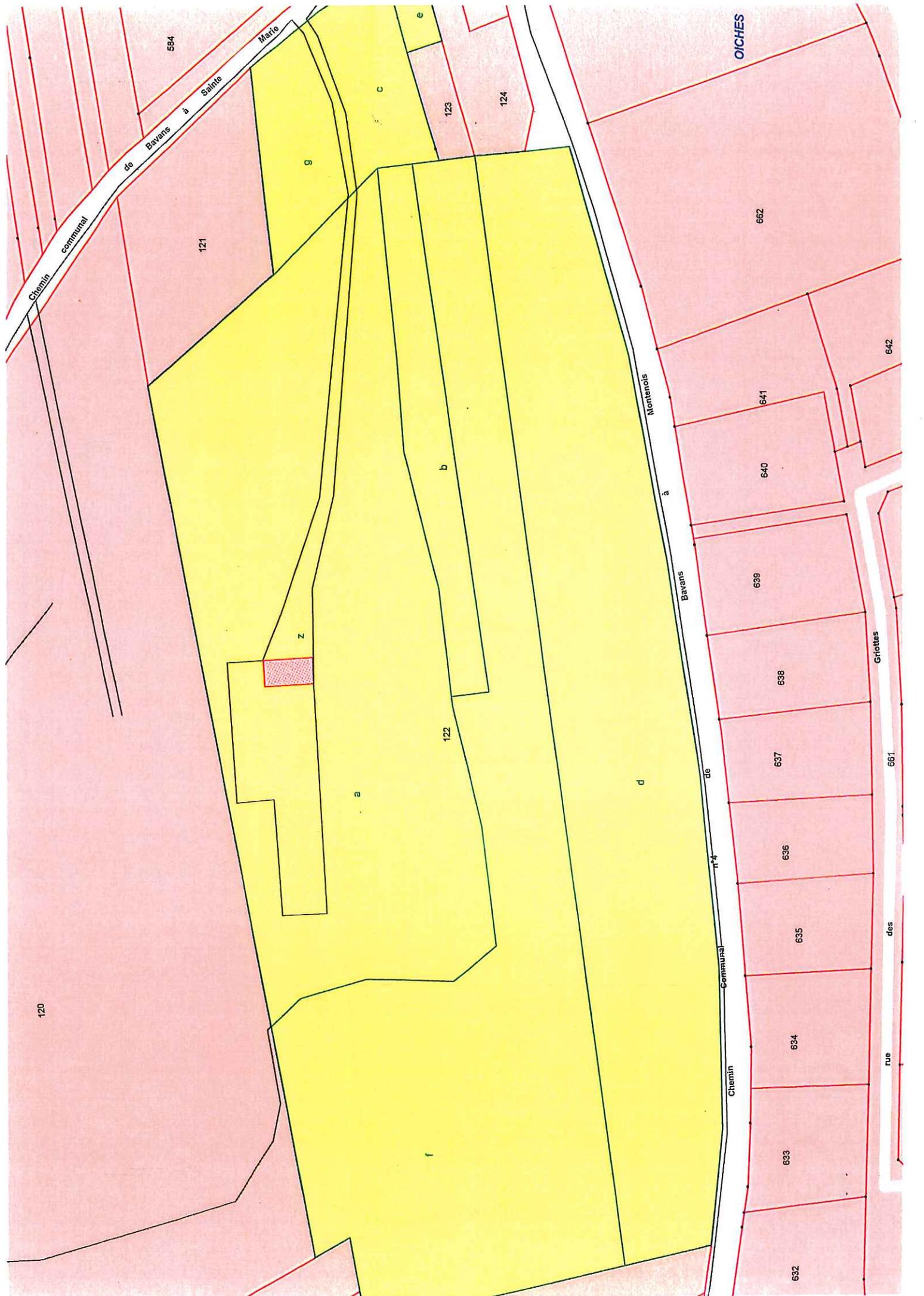
2012/14 PK

parcelle communale AN 122 mise à disposition de Mr MANGEL Bernard

1/2 000

SOUS - PREFECTURE
22 FEV. 2012
MONTBELIARD





120

564

Chemin communal de Bavans à Sainte Marie

121

123

124

OICHES

662

642

Montenois

a

Bavans

641

640

639

638

637

636

635

634

633

Griottes

661

des

rue

z

b

122

a

d

de

114

Communal

Chemin

f

c

e

g